



Communiqué de presse

Paris, le 19 juin 2022

Métropolis « Flotte » : la nouvelle offre de recharge de la Métropole dédiée aux flottes automobiles électriques et hybrides rechargeables

Afin de rendre la recharge pour véhicules électriques toujours plus accessible et adaptée à tous les usages, Métropolis, le plus grand réseau de bornes de recharge de la Métropole du Grand Paris, propose une nouvelle offre dédiée aux flottes automobiles.

Métropolis « Flotte », la nouvelle offre d'abonnement de Métropolis, s'adresse à tout détenteur d'une flotte de 5 véhicules au minimum : entreprises, collectivités ou particuliers.

Elle vise à apporter aux responsables de flottes une grande flexibilité dans la gestion des véhicules, tout en leur permettant de bénéficier d'avantages tarifaires.

La charge Express au prix de la charge lente

L'offre Métropolis « Flotte » comprend un abonnement mensuel à 45€ par badge, incluant 100 kWh de recharge. Cette capacité peut être utilisée indifféremment sur tous les types de bornes du réseau Métropolis :

- Métropolis Proximité : jusqu'à 7 kW
- Métropolis Citadine : jusqu'à 22 kW
- Métropolis Express : jusqu'à 150 kW

Ainsi, pour les utilisateurs de l'offre Métropolis « Flotte » la charge Express d'une puissance allant jusqu'à 150 kW est facturée au même prix que la charge à 7 ou à 22 kW.

Les kWh consommés au-delà du quota dont dispose la flotte (calculé sur la base de 100 kWh par mois par véhicule) bénéficieront d'une remise de 20 % sur les tarifs publics en vigueur.

A titre informatif, une consommation de 100 kWh correspond à une autonomie d'environ 600 kms, qui peut varier selon les caractéristiques du véhicule, les conditions météorologiques et le type de conduite.

Une grande flexibilité dans la gestion de la flotte

Afin de s'adapter au mieux aux besoins des utilisateurs, la capacité d'énergie de 100 kWh par mois par véhicule comprise dans l'offre Métropolis « Flotte » est mutualisée sur l'ensemble de la flotte. A titre d'exemple : une flotte de 10 véhicules disposera chaque mois de 1 000 kWh (10 x 100 kWh) qui pourront être consommés par tout ou partie des véhicules de la flotte.

À partir de l'application Métropolis, le gestionnaire de flotte bénéficie d'un accès détaillé aux consommations de tous les véhicules. Les utilisateurs de chaque véhicule ont, quant à eux, chacun leur propre badge, et ont accès à l'application pour contrôler leurs actions, telle la localisation ou la réservation d'un point de charge.

L'offre Métropolis « Flotte » est disponible et la demande d'abonnement s'effectue à partir du site Internet <https://www.metropolis-recharge.fr> ou via l'application <https://app.metropolis-recharge.fr/>.

A propos de Métropolis :

Métropolis bornes de recharges est un groupement d'entreprises composé de : e-Totem, fabricant de bornes, SPIE CityNetworks, acteur majeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et Cube Infrastructure Fund II, via Via Novus et sa filiale française SIIT, investisseur spécialisé dans le secteur des infrastructures en Europe, répondant aux besoins d'infrastructure essentiels des collectivités locales.

Ces trois entreprises complémentaires ont la capacité à assembler dans une offre complète, un service de qualité et une offre technique de pointe. Elles bénéficient chacune dans leur domaine d'un savoir-faire reconnu et d'une large expérience.

Métropolis bornes de recharges déploie l'un des plus grands réseaux de bornes de charge de la Métropole du Grand Paris.

<https://www.metropolis-recharge.fr>

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1er janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité durable, la Métropole du Grand Paris met en place, avec Métropolis, un réseau métropolitain de recharge de véhicules électriques. Ce programme vise à déployer d'ici à l'été 2022, 5000 bornes sur 130 communes métropolitaines (hors Paris).

Contacts médias

Métropolis : Claude Foucault - cf@jetcom.fr - + 33 (0)6 80 12 56 44

Métropole du Grand Paris : Maria Breidy - presse@metropolegrandparis.fr - + 33 (0)1 82 83 87 00

e-Totem : Antoine Sonnevile - a.sonneville@e-totem.fr

SPIE CityNetworks : Amélie Dupart - Responsable de la communication - amelie.dupart@spie.com / +33 (0)1 48 13 43 92

Agence Shan - Lola Gozlan - lola.gozlan@shan.fr - +33 (0)1 44 50 58 72

SIIT : Cube Infrastructure Managers - Caroline Kragerud, Head of Investor Relations - +352 248 734 6874

Brunswick Group - Agnès Catineau, Xavier Mas - cubeim@brunswickgroup.com - +33 (0) 1 53 96 83 83

